

Échéancier d'intégration en camp de jour pour les enfants avec des besoins particuliers

PARENTS

GESTIONNAIRE
DE CAMP

CISSS

JANVIER

- Identifier les enfants qui ont des besoins particuliers (accompagnateurs, infos à transmettre, etc.) et qui souhaitent participer au camp de jour.
- Prise de contact entre le gestionnaire du camp et les parents d'enfant ayant déjà participé afin de confirmer si l'enfant s'inscrira à nouveau au camp.
- Remplir le **Formulaire préparatoire** permettant au gestionnaire du camp de jour d'évaluer la demande.



NOTEZ QU'IL EST IMPORTANT :

- D'OBTENIR L'AUTORISATION DU PARENT POUR ÉCHANGER DES RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT
- DE VÉRIFIER AVEC LE CAMP DE JOUR S'IL ACCEPTE LE FORMULAIRE PRÉPARATOIRE AVANT DE LE COMPLÉTER

MARS

- Rédiger la demande au **Programme de soutien financier en accompagnement en loisir des personnes handicapées** de Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent
- Partager les offres d'emploi et entamer le processus d'embauche des accompagnateurs. Le parent pourrait être sollicité pour participer à la promotion du poste à combler.
- Chercher davantage de soutien pour financer l'accompagnement (soutien de la municipalité, d'organismes locaux, etc.).

C

C

R

R

R

C

R

C

R

R

R

R

Échéancier d'intégration en camp de jour pour les enfants avec des besoins particuliers

PARENTS

GESTIONNAIRE
DE CAMP

CISSS

JUIN

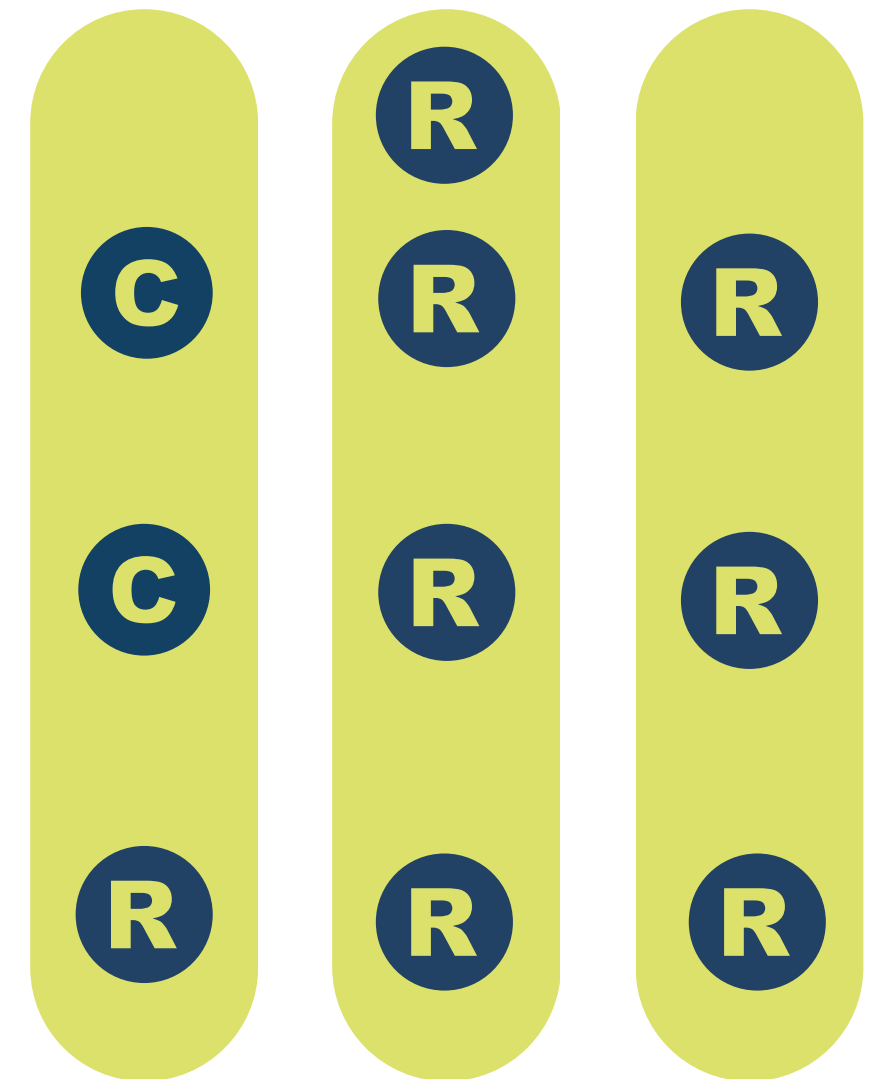
- Inscrire les accompagnateurs à la **Formation pour les accompagnateurs en camp de jour** offerte par Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent
- Organiser une rencontre précamp avec le coordonnateur du camp, l'accompagnateur, l'intervenant CISSS au dossier de l'enfant (s'il y a lieu) et le parent afin d'identifier les stratégies gagnantes d'intégration.

JUILLET

- Planifier un suivi ponctuel entre l'équipe du camp, le parent et l'intervenant CISSS au dossier de l'enfant (s'il y a lieu) pour échanger sur les besoins de soutien à l'équipe du camp et des formation .

AOÛT

- Faire une évaluation globale à la fin de l'été par l'équipe du camp, le parent et l'intervenant CISSS au dossier de l'enfant (s'il y a lieu).



Pour un accompagnement, contactez Lise Arsenault à Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent :

418 723-5036, poste 231 | lisearsenault@urls-bsl.qc.ca



COFFRE À OUTILS

Un gestionnaire constate qu'un accommodement pour un enfant ayant des besoins particuliers doit être réalisé alors que le camp de jour est débuté.

EXTRAIT DE L'AVIS CONCERNANT LES ENJEUX RELATIFS À L'ACCOMMODEMENT DES ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP DANS LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Une fois la demande d'accommodement concernant un enfant en situation de handicap soumise ou identifiée, le gestionnaire de camp de jour doit l'évaluer afin de déterminer s'il peut mettre en œuvre, sans contrainte excessive, les mesures d'accommodement qui s'imposent. La demande doit être traitée avec diligence et bonne foi.



RÉFLEXIONS

- Connaissez-vous les besoins de l'enfant pour explorer les possibilités d'accommodement ?
- Valider avec le parent si l'enfant a un suivi actif auprès du CISSS du Bas-Saint-Laurent et faire signer l'autorisation d'échange de renseignements.
- Avez-vous le personnel qualifié pour répondre à l'enfant ayant des besoins particuliers ?
- Avez-vous le financement disponible pour embaucher un accompagnateur ?



PISTES DE SOLUTION

- Présenter les ressources disponibles aux parents : AAOR (1 833-422-2267), Info-Social (811, option 2).
- Vérifier avec Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent s'il est toujours possible d'obtenir une subvention dans une situation d'urgence.
- Vérifier auprès du parent s'il connaît une personne qualifiée qui pourrait être embauchée pour accompagner son enfant.
- Si c'est encore possible, inscrire l'accompagnateur à la formation pour les accompagnateurs en camp de jour.
- Contacter la ressource spécialisée intermunicipale de votre MRC.

